Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe
	Dominique SICHER, 2e adjoint
	Marion REGLER, 3e adjointe
	Stéphane MORLEVAT, conseiller
	François-Yves LE THOMAS, conseiller
	Jean-Philippe OUTIN, conseiller
	Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère
	Aymeric LAMY, conseiller
	Jean-Luc LE PACHE, conseiller
	Dominique THORMANN, conseiller
Étaient représentés :	
Secrétaire de séance :	**Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe**

Le maire ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint par la présence de onze conseillers.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance, Gabrielle COJEAN-PRIGENT, conformément à l'article L.2121-15

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Aymeric LAMY indique qu'ils ne voteront pas le procès-verbal qui ne retranscrit pas l'ensemble des débats.
Le maire indique que les procès-verbaux font en moyenne 18 pages et reprennent l'ensemble des arguments des débats. Il indique que suite à un courrier de Jean-Luc LE

PACHE concernant le contenu des procès-verbaux, avoir reçu de la préfecture une confirmation écrite de la bonne adéquation des procès-verbaux tels que proposés.
Jean-Luc LE PACHE indique qu'ils voteront comme ils le souhaitent et que les arguments de l'opposition ne sont pas bien retranscrits.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé huit (8) voix pour et trois (3) voix contre (Aymeric LAMY, JEAN-LUC LE PACHE et Dominique THORMANN) et signé par le maire et par Marion REGLER, secrétaire de la séance en question.

2. MARCHE DE TRAVAUX – PROCTECTION ET VALORISATION DU CHEMIN DU PHARE DU PAON – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le maire indique que la commune a lancé une consultation pour la réalisation des travaux de protection et de valorisation du chemin du Phare du Paon.
Le plan de financement prévisionnel intègre deux subventions, l'une de la région dans le cadre du contrat de plan État-Région, et l'autre de l'État dans le cadre du Fonds Vert.

Le maire propose au conseil municipal, suite à l'analyse des offres menées par le maître d'œuvre, Atelier Inex et suite à la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2024, de retenir l'offre de Paysage et pépinières du Guillord pour un montant de 217 925 € HT soit 261 510 € TTC.

Le maire indique que les travaux débuteront après la saison estivale afin de ne pas impacter la période de nidification.
Aymeric LAMY interroge sur le choix de l'entreprise et sur ses moyens humains pour réaliser un tel chantier. Le maire indique que cette entreprise sous-traite avec des entreprises locales en cas de chantier important. Il est possible que deux entreprises de Bréhat soient missionnées sur ce chantier.
Jean-Luc LE PACHE remarque que cette entreprise avait été retenue pour les aménagements paysagers de la montée du Port Clos et que des herbes poussent entre les pavés faute de revêtement complémentaire.
Le maire confirme une vigilance continue sur le suivi de chantier.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le budget principal de la commune de l'Ile de Bréhat,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux à Paysage et pépinières du Guillord pour un montant de 217 925 € HT soit 261 510 € TTC,
- **DONNER** au maire pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le maire indique que la rupture de canalisation survenue en mai dernier a entrainé une augmentation importante de la consommation d'eau de la commune, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 70, article 7011 du budget Eau et assainissement, exercice 2024, afin d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 011 article 605.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le budget annexe Eau et assainissement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AUTORISER** le maire à prendre la décision modificative suivante sur le budget annexe Eau et assainissement, exercice 2024, crédits supplémentaires, telle que :

	Libellés		Prévu	DM n°2	Total
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Chap. 011 – 605 Achat d'eau	37 000 €	+ 3 750 €	40 750 €
	Recettes	Chap. 70 – 7011 Eau	52 225 €	+ 3 750 €	55 975 €

4. ACQUISITION FONCIERE – PARCELLE AGRICOLE A 953 – CREC'H LAN

Le maire indique que, dans le cadre de la lutte contre l'herbe de la pampa et en lien avec sa politique foncière agricole, la commune a contacté un certain nombre de propriétaires afin de leur rappeler leur obligation d'entretien de leur terrain et de nettoyage annuel des friches et broussailles conformément à l'article L 2213-25 du code des collectivités territoriales. Une proposition d'aide de la commune pour ce débroussaillage par la mise en place d'une convention lui permettant par la suite de mettre à disposition la parcelle à un agriculteur a également été proposée aux propriétaires.
C'est dans ce contexte que M. LE TRAON a proposé de céder sa parcelle A 953 d'une surface de 410 m² à la commune.

Le maire indique que la politique foncière communale prévoit la possibilité d'acquérir des parcelles à valeur agricole et de les remettre à disposition des agriculteurs dans le cadre du développement de cette activité économique et en accord avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le maire indique que la commune entend acquérir cette parcelle agricole selon un tarif à hauteur de 0,50 € du m², soit 205,00 €, accepté par le vendeur. La préparation de l'acte administratif sera effectuée par le service du droit des sols du Centre de Gestion de Saint-Brieuc pour une mise à disposition du personnel estimée à 660,00 €. Le coût total de la transaction à la charge de la commune sera donc environ de 900,00 € avec les frais de publication au service de la publicité foncière.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2023 relative à la politique foncière communale,

Considérant la proposition financière pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 953 en date du 27 novembre 2024 et de son acceptation par le vendeur en date du 13 janvier 2025,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** l'achat de la parcelle A 953 pour un montant total estimé à 900,00 € (acquisition 205,00€ et frais complémentaires 660,00 €) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique foncière communale,
- **AUTORISER** le maire à solliciter le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor pour une prestation d'acte administratif,
- **AUTORISER** le maire à signer l'acte de vente en la forme administrative.

5. CREATION DEUX EMPLOIS - ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Le maire indique que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire indique que les services techniques sont pourvus de six agents titulaires dont deux sont placés en disponibilité pour convenances personnelles et un est en congé maladie. La commune a recruté trois agents contractuels en début d'année 2024, et au vu de la situation, il convient d'ouvrir un emploi en contrat à durée déterminée pour l'année 2025 tels que :

- Adjoint technique à temps complet soit 35h00/semaine
- Pour assurer les missions d'adjoint technique polyvalent
- A compter du 1er février 2025
- Contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 du Code de la fonction publique

- Rémunération par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial – échelon 2

Le maire indique que la commune développe la gestion des mouillages des ports communaux de La Chambre et de La Corderie ainsi que des mouillages du Port Clos et des ZMEL. Le maire indique qu'il convient d'ouvrir un emploi en contrat à durée déterminée pour l'année 2025 tels que :

- Adjoint technique à temps non complet soit 17h30/semaine
- Pour assurer les missions d'agent en charge des ports
- A compter du 1er mars 2025
- Contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8 du Code de la fonction publique
- Rémunération par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial – échelon 2

Jean-Luc LE PACHE craint pour les charges de personnels du budget principal de la commune car ces créations de CDD restent des créations de postes permanents. Il interroge sur l'équilibre du budget ports communaux.
Le maire indique que le poste à mi-temps remplacera le poste saisonnier équivalent à un quart-temps et confirme le maintien de l'équilibre du budget annexe des ports communaux au vu des recettes provenant des mouillages supplémentaires des ZMEL.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des effectifs 2024,
Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique territorial en raison des postes vacants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** l'ouverture d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'adjoint technique polyvalent, à temps complet, pour une durée déterminée de trois ans maximum, renouvelable une fois par reconduction expresse,
- **APPROUVER** l'ouverture d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'agent en charges des ports, à temps non complet (17h30/semaine), pour une durée déterminée de trois ans maximum, renouvelable une fois par reconduction expresse,
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont ouverts au chapitre 012 du budget principal de la commune de l'Ile de Bréhat,
- **CHARGER** le maire de la mise en œuvre de cette délibération.

6. PRESENTATION DU BILAN DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE L'ILE DE BREHAT – 2021-2025

Le maire rappelle l'approbation du projet alimentaire territorial par le conseil municipal en date du 5 juillet 2021 et la signature de la convention PAT entre la commune et la direction régionale des affaires de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en date du 13 août 2021.

Le maire donne la parole à Marion Regler, adjointe à l'environnement, qui rappelle les objectifs du PAT, les actions projetées et les moyens alloués à sa réalisation :

- Objectifs : relocaliser sur l'île une production alimentaire saine et durable et fédérer localement autour de la notion de patrimoine alimentaire insulaire
- Actions : sensibiliser la population à une alimentation locale, saine, de qualité, accessible et respectueuse de l'environnement ; favoriser l'accès à une alimentation de qualité et maximiser la résilience alimentaire du territoire ; valoriser l'insularité et le patrimoine alimentaire maritime ; sécuriser l'accès aux moyens de productions – terres et bâtiments – pour conforter les exploitations agricoles existantes et favoriser de nouvelles installations ; développer et promouvoir un éco-tourisme responsable en valorisant le patrimoine alimentaire et environnemental de l'Ile de Bréhat.
- Moyens : instauration d'un comité de pilotage multi partenarial et recrutement d'un chargé de mission

Marion REGLER rappelle que les temps forts du développement du PAT de l'Ile de Bréhat :

- Réunion publique de lancement en date du 5 août 2021
- 2021-2023 : chargé de mission embauché à temps plein, actions menées en matière d'élaboration d'une politique foncière agricole communale, de communication, de consultation des acteurs locaux, d'animation et de sensibilisation du public, ainsi que de suivi du plan de financement et des demandes de subvention auprès de la DRAAF
- Réunion publique relative à la politique foncière en date du 25 août 2022
- Réunion publique de présentation des réalisations en date du 11 octobre 2023
- 2024 : chargé de mission à temps partiel, actions menées en matière de conventionnement avec les propriétaires de foncier agricole et les exploitants agricoles, suivi des acquisitions foncières et valorisation des parcelles en friche, ainsi que le suivi du plan de financement et des demandes de subventions
- Réunion publique de présentation des réalisations en date du 25 octobre 2024.

Marion REGLER indique que le plan financement global du projet porte les dépenses à 111 000 € et les recettes de subvention à 67 000 €. Le PAT de l'Ile de Bréhat a été développé dans une volonté d'efficience et de qualité des réalisations. Le bilan financier est optimisé avec une baisse des dépenses de 28 % par rapport aux dépenses prévisionnelles annoncées. Marion REGLER indique que le PAT a permis la visibilisation des questions alimentaires et agricoles, favorisé des initiatives individuelles et participé à une dynamique alimentaire locale.

Aymeric LAMY interroge sur le respect de la loi Egalim par le restaurateur et sur les doutes émis par Marion REGLER. Il indique avoir reçu des avis sur le PAT témoignant d'une incompréhension et d'une non adhésion à ce projet. Il interroge sur la hausse de production de produits alimentaires sur l'île grâce au PAT.
Marion REGLER indique que le restaurateur assure des repas préparés avec des ingrédients issus d'une agriculture locale et de qualité et répond aux principes de la loi Egalim. Mais dans la mesure où il ne complète pas les données demandées dans l'outil de certification mis en place par la DRAAF, et la commune ne le lui demande pas, son travail ne peut être certifié loi Egalim. Elle indique que l'action du PAT sur les initiatives privées ne peut pas être mesurée facilement mais que la commune favorise les développements de projets.
Jean-Luc LE PACHE indique que l'entretien des terres et l'acquisition de terrains par la commune sont assurés depuis toujours, sans l'intervention du PAT et les dépenses liées à ce projet.
Le maire indique l'importance des interventions et des actions menées dans la lutte contre les plantes et espèces invasives et rappelle le bénéfice de l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels ouverts. Il rappelle la baisse du nombre d'agriculteurs et l'importance des actions de soutien aux porteurs de projets et de visibilisation des problématiques liées à l'alimentation et à l'agriculture.
Le maire indique que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

7. PRESENTATION DU PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2024-2025

Le maire rappelle les présentations des débats d'orientation budgétaire lors des premières séances du conseil municipal des quatre dernières années et propose une présentation du bilan des projets d'investissement 2024 et des perspectives 2025.

Le maire présente les avancées des projets en cours : restructuration de l'immeuble Les Rocs, protection et valorisation du chemin du phare du Paon, signalétique de l'Ile de Bréhat et les travaux au moulin du Birlot. Il présente les travaux qui seront lancés pour l'entretien des bâtiments et des équipements communaux. Il précise les orientations qui seront données au projet relatif à l'immeuble du Port Clos et aux études relatives à l'aménagement du port de commerce sur le site de La Corderie.

Le maire donne la parole à Dominique SICHER, adjoint aux finances, qui présente le plan prévisionnel des dépenses et des financements des différents projets.

Dominique THORMANN indique que les documents manquent d'informations complémentaires sur les projets et d'indications sur les exercices concernés. Il indique que le financement des projets proposés ne pourra pas être financés.
Le maire indique que les financements complets de ces différents projets seront présentés lors du vote des budgets primitifs 2025. Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire 2024 prévoyait le recours à l'emprunt pour la fin des travaux de

restructuration de l'immeuble Les Rocs et les incertitudes relatives au maintien de certains financements.
Le maire indique que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

8. DECISIONS DU MAIRE

- Budget principal :
    - Restructuration de l'immeuble Les Rocs : diagnostic amiante et plomb mené par l'APAVE pour un montant de 9 500 €, étude mesures de radon menée par Bureau Véritas pour un montant du 2 500 €, relevé des surfaces et altitudes effectué par le cabinet Deluchat-Lec'hvien pour un montant de 3 300€

- Budget OM :
    - Modification de la grue sur berce, Guingamp carrosserie industrielle, montant 6 000 € ;

9. INFORMATIONS DU MAIRE

- Le maire informe que Marion REGLER a été promue chevalier de l'ordre du mérite agricole, promotion de décembre 2024, et lui adresse ses félicitations. Marion REGLER indique que cette distinction fait suite à une collaboration avec la chambre d'agriculture qui rassemblait des témoignages sur les handicaps dans le milieu agricole. Elle remercie toutes les personnes qui ont permis son installation et qui l'ont accueillie sur Bréhat, tout particulièrement François LE TRON.

- Projet eau développé par l'AIP et l'agence de l'eau : l'AIP coordonnera la commande groupée de citernes de récupération des eaux de pluies (de 300 à 1 500L) et la logistique de livraison dans les différentes îles. La chargée de mission du projet visitera les différentes îles dont Bréhat et animera une réunion publique d'information. Il est prévu que la commande soit validée en juin et les citernes livrées en décembre 2025. La participation financière de l'AIP et de l'agence de l'eau couvrirait 2/3 des dépenses d'achat et la livraison. Un retour d'information sur la quantité d'eau récupérée serait attendu de la part des personnes intégrant ce projet.

- Mars Bleu – prévention et sensibilisation aux enjeux de santé : affiche d'information sur le dépistage du cancer colorectal disponible en mairie.

- VEOLIA EAU : affiche des contact VEOLIA EAU disponible en mairie et sur le site (n° accueil clientèle et n° d'urgence technique)

- Jean-Philippe OUTIN informe du calendrier des événements culturels et des animations prévues en début d'année : 01/02/2025 poule-au-pot de l'Amicale laïque, salle polyvalente, 19h30 (inscription dans les commerces, possibilité plat végétarien) ; 08/02/2025 Spectacle organisé par l'Effet mer, *Antoine fait son cinéma* ; 01/03/2025 première représentation du spectacle créé par Coméd'Ile ; 08/03/2025 Cabaret-dîner organisé par Effet mer (théâtre d'improvisation et pot-au-feu de la mer) ; du 21 au 23/03/2025 festival du court métrage organisé par Kreiz ar Mor dont une projection pour les enfants le vendredi après-midi.

- Stéphane MORLEVAT informe de la venue de l'EPIDE en juin prochain. Une auberge espagnole sera organisée et une cagnotte Leetchi est ouverte pour collecter des fonds pour améliorer leur accueil. Il est possible de proposer des actions ou des espaces communaux à nettoyer. Aymeric LAMY propose une intervention autour de Chicago. Stéphane MORLEVAT confirme que l'EPIDE peut intervenir autour de Chicago et intervenir sur des projets particuliers sur une journée.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Luc LE PACHE interroge sur l'avenir de l'EHPAD de Bréhat.
  Le maire indique être en contact avec le groupement hospitalier territorial des Côtes-d'Armor (GHT). Il indique que les annonces faites sur les surcoûts de l'EHPAD de Bréhat sont à étudier et que la réunion de travail prévues en mars prochain permettra de mettre en perspective cette situation avec celles rencontrées par les différents EHPAD communaux et territoriaux. Il indique que la commune travaille également au développement du contrat local de santé des îles (CLS des îles) dont un avenant permettrait de prévoir une réduction des coûts de transports maritimes des agents.
  Gabrielle COJEAN-PRIGENT indique que des pistes d'économies sont proposées mais rappelle également la qualité de la prestation proposée à l'EHPAD de Bréhat. Elle indique avoir demandé des confirmations au GHT sur les rumeurs de fermeture et la réponse a été qu'il s'agissait de rumeurs.

- Dominique THORMANN interroge sur l'état de la route à Chicago, sur les boues et le passage des engins, notamment dans le virage d'accès à la cale.
  Le maire indique que la commune a commandé les matériaux nécessaires à la stabilisation des sols au niveau de la plateforme et de l'accès à la cale afin de corriger les ornières et de limiter les boues. Il indique que le projet d'étude relative à l'aménagement du port de commerce est en attente de confirmation de la subvention demandée. Cette étude prévoit le dessin des voies d'accès.

- Dominique THORMANN interroge sur la création de nouveaux mouillages dans les ZMEL et sur leur éventuelle réservation aux Bréhatins.
  Le maire indique que ce critère d'attribution ne peut être retenu sous cette forme mais qu'un travail est en cours sur les modalités de créations de nouveaux mouillages.

- Stéphane MORLEVAT interroge sur les dates de fermeture des barrières sur les parkings de L'Arcouest.
  Le maire indique que les dates ne sont pas encore connues mais qu'une information sera affichée en mairie en temps voulus.

La séance est levée à 16h50.

Le secrétaire de séance,
Gabrielle COJEAN-PRIGENT

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BRÉHAT (Côtes-d'Armor)